

APPEL À CANDIDATURES

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE CHAMBRES FROIDES PERFORMANTES



Candidatez avant le 30 avril 2025

L'objectif de cet appel à candidature est de **diffuser plus largement les pratiques d'amélioration des chambres froides et ainsi diminuer les consommations énergétiques liées à la conservation et/ou stockage des productions agricoles.**

2 projets seront sélectionnés.

Bénéficiaires

Cet appel à candidatures s'adresse aux **exploitant-es de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, qui souhaitent améliorer les performances énergétiques de leur(s) chambre(s) froide(s) et ainsi réduire les consommations liées au poste froid et de conservation.

Comment et quand proposer une candidature ?

Date de lancement : **19 mars 2025**

Date de clôture de la réception des candidatures : **30 avril 2025**

Dossier de candidature et conditions d'envoi

Le dossier à remettre par mail à m.glass@geres.eu en renseignant dans l'objet du mail : **Candidature AAC_IRA2E_Chambres froides performantes_Nom de votre structure** et devra contenir les pièces suivantes :

- le questionnaire de candidature joint en annexe 1 dûment rempli ;
- tout document ou données estimées utiles par le porteur de projet et permettant la bonne mise en œuvre du projet. Exemple : plan et/ou photos de la ou des chambres froides actuelles.

En
savoir
plus

- [Fiche REX chambres froides de la ferme de la Durette sur le site de l'ADEME](#)

Découvrez également le projet en image sur la **chaîne youtube IRA2E** :

- [Visite des chambres froides de la ferme de la Durette](#)

CONTENU DE L'APPEL A CANDIDATURE

CONTEXTE ET SOLUTIONS PROPOSÉES

L'agriculture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur consomme 14% (par hectare de SAU) d'énergie de plus que la moyenne nationale (source ClimAgri Provence-Alpes-Côte d'Azur 2015). Ceci est dû aux spécificités régionales notamment **la consommation en énergie directe des exploitations agricoles pour conserver les fruits et légumes en chambres froides, chauffer les serres, la vinification du vin, les ateliers de transformation en général...** Les augmentations de coût de l'électricité ont notamment mis à mal les arboriculteurs et les maraîchers pour le stockage en chambre froide de leur fruits et légumes.

Depuis plusieurs années, l'association Geres **accompagne les agriculteurs pour rendre plus performant leur chambre froide**. Il s'agit de chambres froides éco-construites et performantes ayant des estimations d'économie d'énergie à hauteur de 55% par rapport à des chambres froides dites classiques. En 2020, le Geres a participé à l'élaboration des 4 chambres froides de la ferme de la Durette conçues en éco-matériaux : calcul thermique, type et nombre de chambre froide, dimensionnement des besoins de conservation...) pour la conservation de plus de 40 espèces différentes de fruits et de légumes.

En 2022, le Geres a réalisé le suivi thermique et énergétique des chambres froides de la Durette et de P. Bilocq. afin d'en évaluer les performances.

Au travers de cet appel à candidature, le Geres souhaite proposer la sélection de **2 porteurs de projet**.

ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Les objectifs principaux sont de limiter les dépenses énergétiques liées à la conservation des productions agricoles en chambre froide, d'en évaluer les économies d'énergie générées par les chambres froides performantes, de susciter le passage à l'acte en proposant des conseils de conception, d'utilisation et d'usage.

Cet accompagnement vise à identifier les solutions possibles pour une ou plusieurs chambres froides déjà installées chez l'exploitant-e notamment en sur-isolant les parois, en utilisant au maximum des matériaux sains et en y installant un ou des groupes frigorifiques récents et plus performants. D'autres actions peuvent être mises en place (interrupteur pour lumineux à LED, rideaux, joints hermétiques...) ainsi que des conseils d'utilisation ou maîtrise d'usage. L'accompagnement porte également sur l'environnement autour de la chambre froide comme son emplacement, la température d'entrée des produits, repenser son accessibilité en permettant aux engins de manutention d'entrer et sortir facilement et améliorer les conditions de travail.

Les exploitations doivent nécessairement avoir:

- Une ou plusieurs chambres froides en fonctionnement.
- Un local, un hangar, un abris à disposition où se trouvent ou se trouveront la ou les chambres froides
- Une connexion électrique du réseau et/ou production locale (utilisation d'énergies renouvelables)

Critères d'analyse et modalités d'instruction des candidatures

2 projets seront sélectionnés.

Le choix sera motivé par :

- localisation sur la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- capacité d'investissement financier personnelle pour le financement de l'amélioration de(s) chambre(s) froides(s).
- éléments techniques (site, local d'accueil, choix des matériaux)
- motivations et moyens humains dédiés : implication lors des phases de recherches de financement, des phases d'études, de conception, de construction/rénovation et au suivi de chambre froide, engagement à participer et communiquer les éléments de suivi mis en place et à remplir des documents de suivi, engagement pour la valorisation de l'outil chambre froide performante (visite, interview...)
- productions agricoles actuelles et envisagées dans le cadre du projet

Processus d'instruction

Les candidatures seront examinées par le Geres.

Délai de réponse aux candidat-es

Les réponses seront communiquées dans un délai maximum de deux mois après réception de la candidature. L'équipe projet se réserve la possibilité de contacter le-la candidat-e au cours de l'étude de son pour d'éventuelles informations complémentaires.



Demande de renseignements complémentaires et assistance au montage du dossier de candidature

Le contact référent est **Marc Glass**, joignable par mail :

m.glass@[geres.eu](mailto:m.glass@geres.eu)